Accusé de réception en préfecture
073-247300015-20220224-DE212022-DE
Date de télétransmission : 03/03/2022
Date de réception préfecture : 03/03/2022

VALLÉES D'AIGUEBLANCHE
Communauté de communes

2022 / 21

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil de la CCVA, légalement convoqué, s'est réuni à titre exceptionnel à la salle polyvalente du Morel à Grand-Aigueblanche en raison des contraintes sanitaires en séance publique **LE VINGT-QUATRE FÉVRIER DEUX MILLE VINGT DEUX A DIX-NEUF HEURES** sous la présidence de **Monsieur André POINTET.**

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs

ARNAULT Jacqueline - BON Françoise - BRUNIER Thierry – BRUNOD Aurore – COLLIARD Dominique - COLLOMB Daniel – DUNAND François – GERMANAZ Sylvie - GROS Claudine – GSELL Bernard – GUILLARD Paul - JAY Hélène – KALIAKOUDAS Evelyne - MATHIS Marc – MIBORD Josiane - MORARD Ghislaine – MORIN Jean Yves – POINTET André – RELLIER Annie - RICHIER Maryse – ROUX-MOLLARD Alain – VORGER Jean-Michel

POUVOIRS : M. GROGNIET Jean-Christophe à M. VORGER Jean-Michel
M. MARTINOT Gabriel à M. POINTET André

Date de Convocation :
16 février 2022

Nombre de conseillers :
En exercice : 24
Présents : 22
Votants : 24

Madame Annie RELLIER est désignée Secrétaire de Séance.

Objet : Débat d'orientation budgétaire 2022

Le Président informe les membres de l'assemblée que le DOB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des régions, départements, communes de plus de 3500 habitants, des EPCI et syndicats mixtes comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus. C'est pourquoi, et conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est institué la tenue d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Il porte sur les orientations générales à retenir pour l'exercice considéré et, éventuellement, les exercices suivants. Le débat d'orientation budgétaire n'a pas, en lui-même, de caractère décisionnel. Pour débattre des orientations générales de 2022, le conseil communautaire a pris connaissance du rapport ci-joint établi à cet effet.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2312-1 et L5211-36,
Vu le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire,
Vu le rapport de présentation du débat d'orientation budgétaire 2022,

---

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2022.

Pour	Contre	Abstention	NPPV *
22		2	

**Ne prend pas part au vote*

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.
CERTIFIE CONFORME AU DÉBAT.

Le Président,

André POINTET

COMMUNAUTÉ de COMMUNES des VALLÉES d'AIGUEBLANCHE

40 Chemin des Loisirs – 73260 GRAND-AIGUEBLANCHE / Tél : 04.79.24.20.04 / Email : secretariat@ccva-savoie.com / Site : www.ccva-savoie.com
N° siret : 247 300 015 00010